



HAL
open science

LA GESTION DES RESULTATS DANS LES BANQUES TUNISIENNES : VERS UNE GESTION REELLE

Sarra Hamza Elleuch, Neila Taktak Boulila

► **To cite this version:**

Sarra Hamza Elleuch, Neila Taktak Boulila. LA GESTION DES RESULTATS DANS LES BANQUES TUNISIENNES : VERS UNE GESTION REELLE. La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit, May 2009, Strasbourg, France. pp.CD ROM. halshs-00459371

HAL Id: halshs-00459371

<https://shs.hal.science/halshs-00459371>

Submitted on 23 Feb 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA GESTION DES RESULTATS DANS LES BANQUES TUNISIENNES : VERS UNE GESTION REELLE

Sarra ELLEUCH HAMZA

Maître assistant, ISCAE, Laboratoire LIGUE, Campus Universitaire 2010,
Manouba, Tunisie, Sarra.ell@iscae.rnu.tn

Neila BOULILA TAKTAK

Maître assistant, Unité DEFI à l'ESSECT, Université de Tunis,
4 Rue Abou-zakaria Hafsi Montfleury 1089 Tunis, 216 (98) 956 121
neila_boulila@yahoo.fr

Résumé

L'objectif de cet article est d'étudier le comportement des banques tunisiennes en matière de gestion des résultats dans un contexte caractérisé par des mutations économiques importantes. En se basant sur une démarche, à la fois, qualitative et quantitative, les résultats montrent que les banques tunisiennes gèrent moins leurs résultats par le biais des provisions pour créances douteuses. En conséquence, les banques s'orientent de plus en plus vers la gestion réelle de leurs résultats par la cession des titres de participation et le recours aux sociétés de recouvrement.

Mots clés : Provisions pour créances douteuses, Gestion réelle des résultats, Gestion comptable des résultats, Secteur bancaire.

Abstract: Earnings management in Tunisian banks: a trend toward real activities

The purpose of this paper is to study the earnings management practiced by Tunisian banks under an economic context characterized by significant changes. The methodology used is based on qualitative and quantitative approaches. The results show that Tunisian banks use less discretionary loan loss provisions to manage earnings. As a result, banks are increasingly moving towards the real earnings management by the sale of securities and loan sales.

Keywords: loan loss provision, real earnings management, accounting earnings management, banking sector.

1. INTRODUCTION

La gestion des résultats dans les secteurs non réglementés a fait l'objet d'une littérature abondante (par exemple Healy, 1985 ; Jones, 1991 ; Degeorge et al., 1999). Ces recherches ont porté sur différents aspects de la gestion des résultats tels que sa détection, sa mesure, l'identification de ses déterminants, ses effets autour d'événements spécifiques comme les introductions en bourse...

Ce n'est qu'au début des années quatre vingt dix que des recherches relatives à ces pratiques ont commencé à se développer dans les secteurs réglementés tel que celui des banques. La partie dominante de cette littérature s'intéresse à tester le lissage des résultats, la gestion du capital et l'hypothèse de signal à travers les provisions pour créances douteuses (par exemple Moyer, 1990 ; Beatty et al., 1995 ; Ahmed et al., 1999 ; Kanagaretnam et al., 2004).

Ces recherches ont montré que le secteur bancaire présente des caractéristiques spécifiques qui font de la gestion des résultats une pratique courante dans les banques. En effet, l'aspect réglementaire et la conjoncture économique dans lequel opèrent les banques jouent un rôle important dans la détermination des motivations et des techniques de la gestion des résultats. C'est le cas du secteur bancaire tunisien qui présente des particularités pouvant avoir, éventuellement, un impact sur le comportement des dirigeants en matière de gestion des résultats.

Le système bancaire tunisien a connu de profondes mutations depuis 1997. La nécessité de s'aligner aux exigences internationales, notamment la libération des taux d'intérêts, a incité les autorités publiques à réorganiser le secteur bancaire en restructurant son cadre juridique et réglementaire. Cette restructuration s'est traduite par un phénomène de concentration (la fusion de trois banques), l'adoption du modèle de la banque universelle ainsi que la privatisation de certaines d'entre elles. Ce nouveau contexte a ravivé l'intérêt des investisseurs étrangers, notamment européens qui ont pris le contrôle de certaines banques tunisiennes. En effet, quatre banques tunisiennes ont été acquises par des banques françaises et espagnoles.

Ce dynamisme peut avoir un effet sur le comportement des banques en matière de divulgation d'information financière. Ainsi, la privatisation de certaines banques tunisiennes s'est traduite par la publication des résultats comptables moins élevés qu'étaient auparavant et même déficitaires. Ce constat vient renforcer les conclusions de certains rapports internationaux établis par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) qui dévoilent des insuffisances de provisionnement associées avec des taux de créances non performantes très élevés.

Dans ce contexte, il est alors légitime de s'interroger quant à la qualité de l'information financière publiée par les banques tunisiennes. Avaient-elles la tendance de présenter des résultats gérés ? Cette éventuelle tendance a-t-elle changé suite aux recommandations proposées par les organismes nationaux et internationaux ? Si ce changement a eu lieu, quelle serait alors la nouvelle politique adoptée par les banques tunisiennes en matière de gestion des résultats ?

L'objectif de cet article est donc d'identifier la politique comptable suivie par les banques tunisiennes leur permettant de gérer les résultats dans un contexte caractérisé par une insuffisance de provisionnement.

Pour mener notre étude empirique, nous avons adopté une méthodologie, basée à la fois sur une approche qualitative et quantitative¹. L'approche qualitative, ayant un objectif exploratoire, nous a permis de mieux comprendre comment les banques tunisiennes gèrent leurs résultats ainsi qu'aux motivations qui s'y fixent. Il s'agit particulièrement d'investiguer l'ensemble des techniques utilisées pour gérer leurs résultats. En d'autres termes, ces banques se limitent elles, uniquement, aux techniques démontrées par les études empiriques dans différents contextes (américain, japonais, etc.) ? Les résultats de l'analyse qualitative serviront ensuite, à affiner les hypothèses déjà développées théoriquement et ce, en tenant compte des variables qui contrôlent les spécificités du contexte économique, financier et réglementaire des banques tunisiennes. La réalisation d'une approche qualitative, préalablement à l'approche quantitative, nous a permis de choisir les modèles et les variables adéquats pour mesurer la gestion des résultats. La combinaison de ces deux méthodes dans le cadre d'une seule recherche nous permet alors d'accéder à un éventail plus complet de données et d'expériences et de créer en conséquence une certaine synergie.

Cette recherche présente donc un double intérêt. Le premier est méthodologique, il permet de montrer dans quelle mesure les approches qualitatives et quantitatives sont complémentaires dans les travaux en sciences de gestion. Le deuxième est empirique, puisque cette recherche se distingue des études menées sur les banques tunisiennes par le fait qu'elle révèle un changement de comportement en matière de gestion des résultats dans une période caractérisée par des mutations économiques : la récession économique, le phénomène de privatisation, l'adhésion volontaire de la Tunisie aux programmes pilotes du FMI, etc. En effet, les études antérieures ont examiné les pratiques discrétionnaires des banques tunisiennes, sur des périodes assez longues (1998-2005) sans tenir en compte des critiques adressées par le FMI quant au phénomène de sous provisionnement (Omri et al., 2008 ; Boulila Taktak, 2008).

Le reste de l'article se présente comme suit. La première section sera consacrée aux principaux événements économiques, juridiques et financiers ayant marqué le secteur bancaire tunisien et qui pourraient avoir un éventuel impact sur la gestion des résultats. La deuxième section exposera la revue de la littérature relative à la gestion des résultats dans les banques. A l'issue de cette revue, nous développerons des hypothèses théoriques qui seront affinées lors de l'approche qualitative présentée dans la troisième section. L'approche quantitative, traitée dans la quatrième section, permet alors de mesurer la gestion des résultats pratiqués par les banques tunisiennes tout en tenant compte des résultats de l'approche qualitative. La conclusion fera l'objet de la dernière section.

2. LES CARACTERISTIQUES FINANCIERES ET COMPTABLES DU SECTEUR BANCAIRE TUNISIEN

Le secteur bancaire tunisien a connu plusieurs événements qui ont marqué sa croissance économique et financière. Leur impact s'est reflété sur la performance des banques qui peuvent recourir à des techniques de gestion des résultats dans le respect du cadre comptable

¹ Selon Evrard et al. (2005), le choix de l'approche dépend principalement de l'objectif de recherche fixé au départ.

en vigueur. Nous allons donc présenter les caractéristiques financières du secteur bancaire dans un premier paragraphe et la réglementation comptable dans un deuxième paragraphe.

2.1 La performance financière des banques tunisiennes

Après une période de croissance qui a marquée le secteur bancaire tunisien vers la fin des années quatre vingt dix, la conjoncture économique difficile caractérisant l'année 2002 était à l'origine d'une dégradation des résultats des banques tunisiennes. En effet, les retombées de plusieurs événements, tels que la faillite d'une grande société cotée de distribution, l'événement du 11 septembre, la crise des huileries, ont ralenti la demande de crédit et ont touché la performance du secteur bancaire.

Cette même période a coïncidé avec l'adhésion volontaire de la Tunisie², en juin 2001, aux programmes pilotes du FMI qui consistent en la publication des rapports d'évaluation du système financier dans le but d'aider les pays à amortir les conséquences néfastes des crises économiques et d'améliorer l'évolution du système. Le premier rapport publié par le FMI en 2002 a dévoilé les principales faiblesses du secteur bancaire tunisien qui concernent principalement le niveau très élevé des créances non performantes associé à une insuffisance des taux de provisionnement. A la fin de l'année 2003, les créances compromises sont de l'ordre de 24% et le taux de provisionnement a atteint son niveau le plus bas (37.2 %).

Suite à la publication de ces rapports, la banque centrale de Tunis (BCT) a institué un programme d'assainissement et de restructuration en vue de réduire le taux des créances classées au niveau de 15% et de ramener le niveau de couverture minimum des provisions à 70% fin 2009.

L'engagement des banques dans ce programme les a contraints à affecter une plus grande partie de leurs profits au provisionnement et à montrer un niveau de charges beaucoup plus élevé, ce qui a affecté leur niveau d'efficience sur la période 2000-2005 (Nefla-Ajmi et Boulila-Taktak, 2008). De même, Fitch Ratings (2005), dans son rapport³, estime que les dotations aux provisions continuent d'accaparer une large part des profits opérationnels des cinq principales banques tunisiennes. Elle constate que la rentabilité des banques a été affaiblie par le renforcement nécessaire de leurs provisions pour risques.

Ce n'est qu'à partir de 2005 que les banques tunisiennes ont enregistré une nette amélioration de leur rentabilité suite à la reprise de la croissance des secteurs des industries électroniques, du tourisme et des services (rapport de Fitch Ratings, 2006⁴).

² Selon le rapport annuel de la banque centrale de 2008, la Tunisie est le 49^{ème} pays dans le monde, le seul pays arabe et le deuxième pays africain à avoir souscrit à cette norme.

³ Le rapport est intitulé comme suit : "Principales banques tunisiennes-résultats 2004 et perspectives 2005 : la restructuration se poursuit mais les défis demeurent".

⁴ Le rapport est intitulé comme suit : " Résultats 2005 et perspectives de performance 2006 des principales banques tunisiennes : les résultats progressent mais les principales faiblesses persistent".

Tableau 1 : Evolution des principaux indicateurs sur la période 1998-2006

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Provisions en part de créances classées	59.7*	58.5	49.2	47.4	43.9	43.1	45.8	46.4	49.0
PIB	4.78	6.05	4.69	4.92	1.65	5.56	6.03	4.22	5.8
Dotations aux provisions/ Total actif	1.01	0.97	0.88	0.90	1.06	0.91	0.92	1.11	1.92
Gains sur portefeuille/ Total Actif	0.76	0.73	0.77	0.75	0.76	0.76	0.84	0.87	0.91

Source : Rapports FMI 2002 et 2006.

* : Toutes les valeurs sont exprimées en pourcentage.

2.2 La présentation du cadre comptable régissant les banques tunisiennes

Le cadre réglementaire tunisien relatif à la surveillance des banques est largement conforme aux règles internationales édictées par l'accord de Bâle de 1988 (FMI, 2007). Depuis l'année 1991, la Tunisie a importé la majorité des règles prudentielles relatives à la division des risques, aux normes de détermination des provisions ainsi qu'à celles relatives aux calculs du minimum réglementaire des fonds propres⁵ (le ratio Cook). Ce n'est qu'au début de mars 1999 que la limite minimale du ratio de solvabilité était passée de 5,5% à 8%. Toutefois, il est à noter que les règles prudentielles tunisiennes se distinguent de celles internationales au niveau de la prise en compte des provisions pour créances douteuses parmi les éléments qui composent les fonds propres réglementaires. Selon les normes internationales, les provisions font parties intégrantes des fonds propres réglementaires à concurrence de 1,25%. Par contre, selon les règles prudentielles tunisiennes, ces provisions n'affectent pas directement les fonds propres, elles diminuent indirectement les fonds propres de base à travers leur impact sur le résultat net de l'exercice.

Actuellement, la Tunisie est en train de mettre en place les préalables nécessaires pour assurer le passage à Bâle II. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un comité stratégique, qui a commencé par la préparation de l'environnement favorable à l'application des exigences de Bâle II. Le résultat serait la publication des textes réglementaires courant 2009 et la mise en application des recommandations de Bâle II est prévue fin 2010⁶.

S'agissant des règles comptables applicables par les banques tunisiennes, celles-ci font partie intégrante du système comptable des entreprises 1997 et sont composées essentiellement de cinq normes sectorielles (NCT7 21 à 25). Quant à la publication des comptes consolidés, elle n'est devenue obligatoire que depuis 2003 lors de l'élaboration des normes (NCT 35 à 39). Ces dernières se rapprochent énormément de leurs équivalentes internationales. Outre ces normes prévues par le système comptable, les banques doivent en plus respecter les directives de la Banque Centrale de Tunisie (BCT). Ainsi, pour la constitution des provisions, les banques devraient normalement respecter la norme comptable (NCT 24) et la circulaire 91-24 de la BCT. En pratique, les banques tunisiennes appliquent les circulaires de la BCT plutôt que les dispositions comptables.

⁵ Il s'agit de la circulaire BCT n° 91-24 relative aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04.

⁶ D'après africain manager, (Tunisie : Bâle 2, les banques et les PME.) le 15-06-2008.

⁷ Abréviation de Norme Comptable Tunisienne.

Si les règles de comptabilisation découlant de la NCT 24 et l'IAS 39, se basent sur une approche économique en procédant à une actualisation des flux annuels de trésorerie estimés, celles découlant de la circulaire de la BCT se basent plutôt sur une matrice qui spécifie un barème de taux de provision à appliquer en fonction de l'ancienneté des impayés. Le rapport de FMI (2007) précise que les dispositions de la BCT (la circulaire 91-24 modifiée par la circulaire 99-04) « ne prévoient pas l'actualisation des flux annuels de trésorerie estimés, qu'il s'agisse de ceux payés par le débiteur ou de ceux récupérés dans le cadre d'une procédure de recouvrement ». Elles se limitent à présenter des taux minima de provisionnement à respecter en fonction de la classe de risque définie. Les banques doivent constituer des provisions au moins égales à 20% pour les actifs de la classe 2 pour lesquelles les incidents de paiement dépassant les 90 jours sans pour autant excéder 180 jours, 50% pour les actifs de la classe 3 pour lesquelles les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours et 100% pour les actifs de la classe 4 dont les incidents de paiements sont supérieurs à 360 jours.

En plus, aussi bien la circulaire de la BCT que la norme comptable présentent des éléments subjectifs offrant une certaine flexibilité lors de la constitution des provisions. Ainsi, par exemple, la circulaire et la norme prévoient la constitution de provisions par la simple existence de difficultés d'ordre technique ou de gestion ou par la naissance de risques prévisibles. L'estimation de ces difficultés et risques nécessite un jugement professionnel qui peut être différent d'un dirigeant à un autre⁸. En conséquence, bien que l'application la circulaire facilite le contrôle des intenses de surveillance, elle offre des marges de manœuvres intéressantes aux dirigeants des banques lors de l'appréciation de la qualité du débiteur. En définitive, l'évaluation des provisions comprend une partie objective à comptabiliser mais aussi une partie discrétionnaire que les dirigeants peuvent exploiter pour gérer leurs résultats.

3. LA GESTION DES RESULTATS DANS LES BANQUES : REVUE DE LA LITTERATURE ET DEVELOPPEMENT DES HYPOTHESES

La gestion des résultats constitue tout un champ de recherche dans le domaine comptable. La détection de ce phénomène dans les entreprises industrielles a été largement débattue dans la littérature. Dans les secteurs réglementés, tel que celui des banques, les études relatives à la détection de la gestion des résultats sont beaucoup moins nombreuses. La littérature s'est plutôt focalisée à l'identification des motivations ainsi qu'aux facteurs explicatifs de la gestion des résultats aux banques. Pour ce faire, elles se sont surtout penchées sur la composante des provisions comme technique de gestion comptable des résultats. Récemment, les chercheurs ont commencé à se focaliser sur la gestion réelle des résultats en évoquant certains montages propres au secteur bancaire. C'est pourquoi, nous jugerons indispensable de passer en revue les différentes motivations ainsi que les formes de la gestion des résultats dans les banques avant de développer les hypothèses qui seront testées ultérieurement.

⁸ L'article 25 de la norme (NCT 24) stipule que : « Pour estimer les provisions sur les engagements douteux, il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs, ainsi que des événements survenus après la clôture de l'exercice ».

3.1. Les motivations à la gestion des résultats

La gestion des résultats dans les banques est une pratique courante qui a été démontré empiriquement dans différents contextes parce qu'elles font l'objet d'une surveillance particulière et accentuée de la part des banques centrales. En conséquence, la gestion des résultats contribue à la stabilité financière. La volatilité des bénéfices n'a qu'un effet pervers sur la perception du risque par les investisseurs. Les attentes des différentes parties prenantes du marché (les analystes financiers, les investisseurs, les autres institutions bancaires (y compris les banques étrangères) sont formulées à partir d'un ensemble de ratios tels que Price Earning Ratio (P/E), le rendement des capitaux propres (ROE), le rendement des actifs (ROA) ainsi que l'évolution des résultats. La nécessité de respecter des niveaux raisonnables de ces ratios pourrait amener les banques à gérer leurs résultats.

Une autre motivation à la gestion des résultats découle du respect des exigences réglementaires qui caractérisent l'activité bancaire en soi. Le respect de ce ratio constitue une incitation pour les banques à gérer leurs résultats surtout avant la mise en œuvre de l'accord de Bâle 1988. En effet, avant cette date, les provisions pour créances douteuses étaient prises en leur totalité parmi les composantes des capitaux propres. Les dirigeants avaient donc intérêt à augmenter le niveau des provisions pour atteindre ce seuil et gérer ainsi les capitaux réglementaires. Les études de Moyer (1990), Scholes et al. (1990), et Beatty et al. (1995) ont mis en évidence cette relation sur des échantillons de banques américaines. Ce n'est qu'à partir de l'adoption de l'accord de Bâle par les banques en 1988, que les provisions ne seront intégrées dans le ratio de solvabilité que dans la limite de 1,25 %. Dès lors, les provisions n'ont plus le même effet positif sur le ratio de capital qu'elles avaient auparavant. Les banques préfèrent alors agir sur le résultat comme composante des capitaux propres pour respecter le minimum exigé. Ainsi, les banques présentant un niveau insuffisant de capitaux réglementaires, seront plus motivés à gérer leurs résultats à la hausse en diminuant leurs provisions. Les études empiriques, consacrées à l'impact de la réglementation sur le lissage des résultats, bien que peu nombreuses, présentent des résultats mitigés. Alors que les résultats de Kim et Kross (1998) et de Shrieves et Dahl (2003) confirment cette hypothèse dans les contextes américain et japonais, ceux d'Ahmed et al. (1999) montrent que la gestion par les provisions est beaucoup moins importante après le changement réglementaire.

3.2. Les formes de la gestion des résultats

La littérature théorique et empirique s'accordent sur le fait que la gestion des résultats pourrait prendre deux formes : comptable et réelle (par exemple, Lambert, 1984). La gestion des résultats comptable est effectuée à partir du choix des méthodes comptables ou dans la mise en application de ces méthodes. Par contre, la gestion réelle s'opère en fonction d'une décision prise par le dirigeant ayant un impact direct sur les flux de trésorerie. Cette décision est souvent délicate à détecter, parce qu'il est difficile de distinguer entre une décision optimale de gestion et la volonté de manipuler les chiffres comptables (Schipper, 1989).

Les études empiriques récentes, menées auprès du contexte non réglementé, ont mis en évidence la volonté des dirigeants à gérer leurs résultats par le biais des activités réelles plutôt que par les techniques comptables (Graham et al., 2005). Cette orientation vers la gestion réelle est motivée principalement par les discrétions qui peuvent entourer cette forme de

gestion, contrairement à celle comptable. Cette dernière est susceptible d'attirer plus l'attention des auditeurs et des organismes de contrôle que la gestion réelle (Roychowdhury, 2006). La mise en évidence de la gestion réelle ne s'est développée dans les contextes non réglementés que récemment à travers des études qualitatives (Bruns et Merchant, 1990 ; Lambert et Sponem, 2005 ; Graham et al., 2005). Ensuite, les chercheurs se sont alors orientés vers la modélisation de la gestion réelle des résultats et ce en distinguant la partie discrétionnaire de celle non discrétionnaire de la variable à manipuler (Gunny, 2005 ; Roychowdhury, 2006 ; Zang, 2007 ; Cohen et Zarowin, 2008).

Dans le contexte des banques, la majorité des écrits antérieurs s'est concentrée sur la forme comptable de la gestion des résultats, et ce en utilisant à l'unanimité les provisions pour créances douteuses comme principale technique. La plupart d'entre elles étaient portées sur des échantillons de banques américaines (Greenawalt and Sinkey, 1988 ; McNichols and Wilson, 1988 ; Wahlen, 1994, etc.). Ces dernières années, la gestion des résultats comptables était testée dans d'autres contextes différents de celui américain (par exemple, Naciri, 2002 pour les banques canadiennes ; Shrieves et Dahl, 2003 et Agarwal et al., 2003 pour les banques japonaises ; Omri et al., 2007 et Boulila Taktak, 2008 pour les banques tunisiennes). D'autres travaux, bien que peu nombreuses, se sont intéressés à la forme réelle de la gestion des résultats, et ce en utilisant les plus values sur cession de titres comme technique (par exemple, Moyer, 1990 ; Scholes et al., 1990 ; Beatty et al., 1995 ; Collins et al., 1995).

Dans ce qui suit, nous présenterons la littérature se rapportant aux différentes techniques de gestion comptable et réelle des résultats utilisées dans le contexte bancaire afin de développer les hypothèses qui seront testées ultérieurement.

3.2.1 Les techniques de la gestion comptable des résultats

La totalité des travaux sont unanimes sur les provisions pour créances douteuses comme principale technique de gestion des résultats dans les banques, puisque l'activité bancaire est source de crédit (Moyer, 1990 ; Bhat, 1996 ; Greenawalt et Sinkey, 1988 ; Ahmed et al., 1999 ; Hassen et Wall, 2004 ; Fonseca et Gonzalez, 2008). Les dirigeants peuvent aisément manipuler à la hausse (baisse) ces provisions lorsque le résultat est inférieur (supérieur) au résultat qu'ils souhaitent afficher. Selon Jeanjean (2002), les accruals spécifiques (les provisions) présentent une mesure plus fine des manipulations comptables, et elles sont plus adaptées au secteur des banques et des assurances⁹.

Empiriquement, les résultats des travaux antérieurs sont controversés quant à l'utilisation des provisions comme technique de gestion des résultats. Wall et Koch (2000) expliquent ces divergences par la diversité des échantillons choisis ainsi qu'aux périodes d'étude.

En retenant des échantillons de banques américaines, la majorité des études antérieures confirme l'utilisation de cette technique. Cette conclusion est surtout prononcée avant les réformes bancaires de 1990 où les provisions étaient comprises en totalité parmi les fonds propres réglementaires (Moyers, 1990 ; Scholes et al., 1990 ; Collins et al., 1995). L'hypothèse de lissage à travers les provisions a été aussi validée par plusieurs auteurs : Greenawalt et Sinkey (1988) sur un échantillon composé des 106 banques américaines (1976-1984), Ma (1988) sur un échantillon composé de 900 banques américaines-années sur la

⁹ Pour le cas du secteur non réglementé, la majorité des études utilisent, comme variable de lissage, "les accruals" qui permettent de saisir l'ensemble des manipulations et des ajustements comptables.

période (1980-1984) et Bhat (1996) sur un échantillon composé des plus grandes banques américaines (148 banques) durant la période 1981-1991.

Depuis les réformes de 1990, les provisions ne sont incluses dans le ratio de solvabilité que dans la limite de 1,25 % des fonds propres. Dès lors, les banques préfèrent agir sur le résultat comme composante des capitaux propres pour respecter le minimum exigé plutôt que les provisions (Ahmed et al., 1999). Ces derniers n'ont pas trouvé une relation forte entre les provisions et la gestion des résultats. Les banques américaines ne s'engagent pas agressivement dans des pratiques de gestion des résultats depuis l'adoption des nouvelles réformes en matière d'adéquation du capital.

La gestion des résultats par les provisions ne s'est pas limitée uniquement aux banques américaines. Plusieurs autres travaux se sont intéressés à cette question dans différents pays. Naciri (2002) a montré sur un échantillon de banques canadiennes (1980-1996) que celles-ci utilisent les provisions pour créances douteuses pour gérer leurs résultats sur une période longue antérieure et postérieure à la réglementation de Bâle. Au Japon, Shrieves et Dahl (2003) ainsi que Agarwal et al. (2003) ont mis en évidence cette technique en période de détresse financière. L'Espagne offre un cas particulier pour les pratiques de la gestion des résultats caractérisé par une réglementation en matière de provisionnement très détaillée qui en principe laisse peu de discrétion au profit des dirigeants. Dans ce contexte, Anandarajan et Hasan (2003) ainsi que Perez et al. (2006) ont montré que les banques espagnoles utilisent les provisions pour gérer leurs résultats malgré les exigences réglementaires.

En Tunisie, peu de travaux empiriques se sont intéressés à la gestion des résultats dans les banques (Omri et al., 2008 ; Boulila Taktak, 2008). Ces travaux, menés sur les principales banques tunisiennes et couvrant une période assez large (1998-2005), ont montré que les banques gèrent leurs résultats en manipulant le montant des provisions pour créances, douteuses. La principale critique adressée à ces travaux est qu'ils ont examiné les pratiques discrétionnaires sur des périodes assez longues (1998-2005) sans tenir en compte des mutations économiques caractérisant cette période. *A priori*, nous pouvons développer l'hypothèse suivante :

H₁: Les banques tunisiennes maintiennent la même politique de provisionnement pour créances douteuses pour gérer leurs résultats sur toute la période d'étude (1998-2007).

3.2.3. Les techniques de la gestion réelle des résultats

Outre la gestion comptable des résultats, la littérature montre que les banques recourent également à la gestion réelle de leurs résultats. La cession d'éléments d'actifs ainsi que la titrisation sont les principales techniques utilisées par les banques pour présenter des résultats gérés.

- ***Les plus values sur cession d'éléments d'actifs***

L'étude de Bartov (1993) est considérée comme la première qui a testé les implications de l'utilisation des plus values sur cession d'éléments d'actif tant que technique de gestion réelle sur un échantillon d'entreprises américaines. Cette étude a mis en évidence le choix du moment « *timing* » de la vente de l'élément de l'actif comme moyen de manipulation réelle. Peu de travaux empiriques se sont intéressés à tester cette évidence dans les banques.

La mise en évidence de la gestion réelle était toujours associée à la gestion comptable. Les résultats des écrits antérieurs sont mitigés. Beatty et al. (1995) montrent sur un échantillon de 638 observations-années (1986-1989) que les banques recourent aux plus values sur cession de titres pour gérer les résultats. Dans une étude plus récente menée sur la période 1986-1996, Beatty et al. (2002) trouvent que les banques américaines publiques, recourent à cette technique plus que les banques privées. Ils expliquent leurs résultats par le fait que les banques publiques échappent au contrôle des organismes de réglementation. Par contre, Niswander et Swanson (2000), sur échantillon de 11.000 banques américaines (1987-1988), trouvent que les banques dont le ratio d'adéquation des capitaux propres est au dessous du seuil recourent à des choix discrétionnaires (telle que la cession des titres de transaction) qui réduisent le bénéfice et le capital. Ce résultat ne confirme pas l'utilisation des plus values pour un objectif de lissage des résultats. Dans le contexte japonais, Schrieves et Dahl, (2003) et Agrawal et al. (2003) trouvent que les banques recourent à la cession des titres lorsque leurs résultats sont jugés insuffisants.

En Tunisie, Omri et al. (2008) trouvent que les banques tunisiennes cotées recourent à la cession des valeurs mobilières pour gérer les fonds propres et les résultats sur la période 1997-2005. Toutefois, pour valider cette relation, ils ont utilisé une mesure qui comporte outre les gains nets sur titres de transaction, les gains nets sur titres de placement ainsi que les gains net sur opérations de change tels que présentés au niveau de la rubrique « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ». Il serait alors plus pertinent de tester dans quelle mesure les banques tunisiennes recourent aux plus values sur cession de titres de transaction pour gérer leurs résultats. *A priori*, nous pouvons développer l'hypothèse suivante :

H₂ : les banques tunisiennes recourent aux plus values sur cession de titres de transaction pour gérer leurs résultats.

- **La titrisation**

La titrisation¹⁰ est un outil d'ingénierie financière qui consiste à transformer les créances « illiquides » en titres liquides et négociables sur le marché financier, et ce dans l'objectif de transférer le risque à une autre entité. La discrétion comptable consiste dans l'estimation de la valeur des intérêts retenus. Empiriquement, très peu de travaux ont mis en évidence la titrisation comme technique de gestion des résultats. Karaoglu (2005) trouve, sur un échantillon de banques américaines sur la période allant de 1997 à 2000, que l'utilisation de la titrisation est positivement associée avec le degré de discrétion des rapports financiers. Les résultats montrent également que le respect d'un niveau minimum de capital réglementaire joue un rôle important dans la prise de décision de titrisation.

La technique de la titrisation a été nouvellement réglementée en Tunisie (en 2001) et elle a été appliquée que par une seule banque¹¹ à deux reprises consécutives (2006 et 2007). Pour cette raison, la technique de titrisation ne sera pas testée dans notre étude.

¹⁰ Cette technique a vu le jour aux Etats -Unis au début des années 70. Puis, d'autres pays européens et également le Japon l'ont adopté vers les années 80. Pour le cas de Tunisie, cette technique n'a été réglementée qu'en juillet 2001.

¹¹ La première opération de titrisation était réalisée par la BIAT qui est la plus grande banque privée en terme de total actif et la quatrième dans l'ensemble du secteur bancaire tunisien.

4. APPROCHE QUALITATIVE ET AFFINEMENT DES HYPOTHESES

Comme nous l'avons déjà signalé, nous avons recouru dans un premier temps à une approche qualitative ayant un objectif exploratoire¹². Elle permet au chercheur de se familiariser avec le problème de l'étude ainsi qu'au secteur d'activité à travers des entretiens semi directifs avec des experts qui connaissent particulièrement le contexte (des banquiers, des analystes financiers et des commissaires aux comptes). La finalité de cette approche n'est pas de connaître les caractéristiques de la population mais de recueillir des témoignages individualisés auprès de ces experts afin de comprendre i) les logiques qui sous-tendent les choix des techniques de gestion de résultats par les banques tunisiennes et ii) l'impact éventuel des mutations économiques et financières sur les politiques comptables suivies par ces banques. L'entretien semi directif permet alors de collecter ces informations qui serviront comme un pré-test préalable à l'élaboration d'une étude quantitative.

4. 1. Présentation de la démarche qualitative

La démarche qualitative repose sur l'analyse de 22 entretiens semi directifs effectués auprès des banquiers, des analystes financiers et des commissaires aux comptes réalisés sur les lieux de travail (le profil des personnes interrogées est présenté dans le tableau 2). L'entretien semi directif permet à l'interviewé de s'exprimer librement et offre la possibilité au chercheur de découvrir de nouvelles idées et orientations. Cette démarche qualitative est complétée par une analyse des documents publiés par les banques tunisiennes : les états financiers et les rapports des commissaires aux comptes¹³. L'analyse de ces documents permet au chercheur de réunir et d'analyser les informations internes et externes aux banques.

Le guide d'entretien est l'outil indispensable à la réalisation des entretiens. Il comprend outre les questions générales sur l'évaluation du système comptable appliqué par les banques tunisiennes, deux principaux thèmes. Le premier permet de savoir la perception de la gestion des résultats dans les banques. Le deuxième s'intéresse à l'identification des différentes motivations qui incitent les banques à agir sur leur résultat. Le dernier thème est consacré à la compréhension des techniques et montages utilisés pour gérer les résultats.

La période de l'étude s'étale sur 10 mois du 11/12/2006 au 04/09/2007. La durée moyenne des entretiens est d'une heure et quinze minutes. L'entretien le plus court n'a duré que dix minutes alors que l'entretien le plus long a duré deux heures.

Quatorze interviewés ont accepté d'être enregistrés alors que huit interviewés ont refusé l'enregistrement, ce qui correspond à un taux d'enregistrement de 63,63%. Les entretiens enregistrés ont été transcrits mot à mot alors que la réalisation des entretiens non enregistrés a

¹² L'objectif exploratoire se décompose en une série de sous objectifs possibles tels que détaillé par Evrard et al. (2005) : « i) explorer les motivations, les attitudes et les valeurs, ii) se familiariser avec un problème, en cerner les composantes et les contours, iii) identifier les hypothèses de travail, iv) comprendre les comportements et les processus de décision et v) structurer les formes, les objets, les rendre intelligibles et comprendre leur sens ».

¹³ Ces états sont collectés à partir du site du Conseil du Marché Financier Tunisien www.cmf.org.tn. Il s'agit de 18 banques dont 11 d'entre elles sont cotées sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Seules 3 banques ont commencé à publier leurs états à partir de 2002. Les autres banques ont publié leurs états à partir de 2003. En définitive, nous avons pu collecter 83 états financiers disponibles sur une période de 6 ans allant de 2002 jusqu'à 2007.

été accompagnée par une prise de notes la plus complète que possible dans les 24 heures qui suivaient. Sur la base de ces notes, la transcription a été effectuée.

Les transcriptions ont servi, par la suite, pour la codification qui a été assurée par 2 personnes différentes. Le degré de fiabilité a dépassé les 80%. Cette codification a été faite suivant une analyse thématique en suivant la démarche de Miles et Huberman (2003).

Tableau 2 : Caractéristiques des interviewés

A- La répartition des interviewés par fonction	NOMBRE
Responsables des banques (3 responsables)	
Directeur adjoint	1
Responsable du service de crédit	1
Contrôleur de Gestion	1
Analystes financiers (5 analystes)	
Agent de notation	1
Intermédiaire en Bourse	2
Consultant	1
Régulateur (CMF) ¹⁴	1
Commissaires aux comptes (14 commissaires)	
Spécialistes dans l'audit des banques	8
Non spécialistes dans l'audit des banques	6
B- La formation des personnes interviewées	NOMBRE
Responsables des banques (3 responsables)	
Master en Finance	2
Maîtrise en Comptabilité	1
Analystes financiers (5 analystes)	
Master en Finance	3
Master en Comptabilité	2
Commissaires aux comptes (14 commissaires)	
Expertise Comptable	14
C- Expérience des personnes interviewées (ans)	Nombre
Responsables des banques (3 responsables)	
[0, 5[2
> 15 ans	1
Analystes financiers (5 analystes)	
[5, 10[4
[10, 15[1
Commissaires aux comptes (14 commissaires)	
[5, 10[2
[10, 15[6
[15, 20[2
>20 ans	4

Pour valider les réponses des interviewés, deux méthodes de triangulations ont été utilisées. La première consiste à recouper les réponses des banquiers avec d'autres interviewés tels que les analystes financiers et les commissaires aux comptes qui sont censés être spécialistes dans la collecte, le contrôle et l'interprétation des informations divulguées par les banques. La deuxième consiste à recouper les informations recueillies auprès des interviewés avec celles divulguées dans les états financiers. Ce recoupement permettra de confirmer ou d'infirmer les révélations obtenues des entretiens.

¹⁴ CMF : abréviation du conseil du marché financier.

4.2. LES RESULTATS DE L'ETUDE QUALITATIVE

Les informations obtenues des entretiens s'articulent autour de 2 principaux thèmes à savoir la perception de la gestion des résultats dans les banques d'une part et les techniques utilisées pour atteindre cet objectif d'autre part. Ces résultats serviront ensuite pour affiner davantage les hypothèses développées théoriquement.

4.2.1 *La perception de la gestion des résultats dans les banques tunisiennes*

La plupart des interviewés sont unanimes pour dire que les banques tunisiennes gèrent leurs résultats par le biais des provisions (17 interviewés). Elles essaient d'améliorer leurs résultats en n'affichant pas les provisions nécessaires. L'analyse des rapports des commissaires aux comptes confirme ce constat puisque les commissaires aux comptes ont formulé des réserves pour insuffisances de provisions de 6 sur les 18 banques étudiées. Ce sous-provisionnement a surtout marqué le secteur public (2 interviewés). D'ailleurs, les insuffisances de provisions signalées dans les rapports des commissaires aux comptes ont touché 5 banques publiques et une seule banque privée.

Cette pratique a marqué le secteur bancaire tunisien pendant plusieurs années mais elle ne s'est mise en évidence qu'après la privatisation de 2 banques publiques. Il y avait une volonté des banques acquises par les étrangers de provisionner même en affichant des pertes alors que la tendance, auparavant, était de montrer une évolution bénéficiaire (5 interviewés). L'analyse des états financiers et les rapports des commissaires aux comptes des 2 banques privatisées confirme ces conclusions puisque les commissaires ont formulé des réserves importantes avant même l'acquisition. Toutefois, les dirigeants continuaient à afficher des résultats bénéficiaires. Ce n'est qu'après l'acquisition, que les résultats ont eu une tendance nulle ou déficitaire. La chute des résultats de ces banques et la déclaration des pertes ont laissé plusieurs analystes penser que les autres banques avaient aussi amélioré leurs résultats auparavant (2 interviewés).

La principale motivation à cette gestion des résultats, selon les interviewés, est l'obligation de garder une bonne image de l'économie du pays et d'attirer les investisseurs étrangers en affichant de bonnes performances (8 interviewés). Les difficultés financières rencontrées par certaines banques publiques, suite au financement de certains projets non rentables, leur ont empêchées d'atteindre les résultats escomptés, ce qui leur a poussé d'agir sur les résultats en adoptant une politique de sous provisionnement. La cotation en bourse est la seconde motivation qui incite les banques à présenter des résultats plus attrayants que ceux affichés par les banques non cotées vu la pression exercée par les petits porteurs. Le souci de distribuer des dividendes importants n'encourage pas ces banques à divulguer des résultats en baisse (4 interviewés). Ce souci se manifeste plus chez les banques privées (2 interviewés). La pression des actionnaires de référence d'être compétitif et d'atteindre un résultat élevé à intégrer dans les comptes consolidés est une autre motivation pour agir sur les résultats (2 interviewés). Quatre interviewés ont aussi cité le comportement opportuniste des dirigeants comme un facteur incitant à la gestion des résultats surtout que leur rémunération est liée à l'évolution des résultats comptables. Le risque d'être remplacé les motive aussi à montrer une bonne image de la banque qu'elle soit publique ou privée. L'ensemble de ces motivations sont résumées dans le tableau 3.

Tableau 3 : Les motivations à la gestion des résultats énoncées par les interviewés

	Dirigeants	Analystes	Commissaires	Total	Pourcentage
- Garder une bonne image de marque et de l'économie nationale		2	6	8	32,32%
- Cotation en Bourse		1	4	5	22,72%
- Pression des actionnaires ordinaires pour atteindre un niveau bien déterminé de dividendes		1	3	4	18,18%
- Intérêt personnel des dirigeants	1	1	2	4	18,18%
- Pression des actionnaires de référence			2	2	9,09%
- Atteindre les objectifs de la société mère	1			1	4,54%

Toutefois, les interviewés ont aussi précisé que la gestion des résultats par le biais des provisions n'est plus aussi intense qu'auparavant. En effet, la pression de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) pour fixer des plans d'assainissement (3 interviewés) ainsi que la pression exercée par les commissaires aux comptes pour couvrir les insuffisances de provisions (8 interviewés) ont amené les banques à refléter une situation de fonds propres qui se rapproche plus à la réalité (2 interviewés). D'ailleurs, l'analyse des rapports des commissaires aux comptes des 18 banques étudiées en 2006 et 2007, a permis d'identifier 10 banques ayant fait l'objet de réserves ou présentaient des insuffisances au niveau de leur système de contrôle interne. Il y a eu même un refus de certification pour une banque. La formulation de ces réserves est accentuée après la promulgation de la loi sur la sécurité financière en 2005 puisque avant cette date, nous n'avons constaté des opinions d'insuffisance que pour 6 banques seulement.

Certains interviewés ont donc affirmé que la tendance n'est plus de lisser le résultat mais de refléter une situation claire et transparente qui met en exergue une insuffisance de provisions (2 interviewés). Dans ce sens, les deux banquiers interviewés ont souligné que durant ces deux dernières années, leurs banques sont en train de largement provisionner leurs créances compromises alors qu'avant il y avait une insuffisance de provisions.

En définitive, les banques tunisiennes se trouvent dans une situation où il faut trouver un équilibre entre la nécessité de dégager des bénéfices et le respect des dispositions réglementaires en termes de couverture de provisions (1 interviewé). Le recours à d'autres techniques de gestion des résultats autres que la minimisation des provisions est une alternative qui permet aux banques d'atteindre cet équilibre.

4.2.2 Les techniques de la gestion des résultats utilisées par les banques tunisiennes

Les réponses des interviewés révèlent que les dirigeants des banques tunisiennes recourent principalement à deux formes de gestion des résultats : la gestion comptable et la gestion réelle.

- Gestion comptable des résultats

La majorité des interviewés (environ 78 %) confirment que les banques tunisiennes utilisent les provisions pour créances douteuses pour gérer leurs résultats. Ces provisions seront manipulées à travers deux pratiques relatives à l'estimation et l'évaluation du risque de crédit. La première consiste à sous estimer les provisions en jouant sur les classes de risques (5 interviewés). Cette classification, qui obéit aux critères de la circulaire de la BCT n°91-24, comporte une certaine subjectivité dans le jugement professionnel. En conséquence, les

banques peuvent jouer sur cette classification en essayant d'affecter les créances qui devraient être normalement compromises dans les classes les plus performantes. Les interviewés donnent plusieurs exemples. Ainsi, pour ne pas provisionner une créance douteuse, la banque peut donner au client un nouveau crédit qui lui permet de régler l'ancien crédit et éliminer les impayés (1 interviewé). Comme elle peut rendre le client solvable par des conventions de remboursement des créances avec facilités (1 interviewé). Dans ce cas, le client discute avec sa banque pour baisser les intérêts, rallonger la durée ou annuler la créance. La banque peut aussi rééchelonner le contrat en retardant le remboursement des intérêts ou en les consolidant (1 interviewé).

La deuxième concerne les garanties qui affectent le calcul des provisions (4 interviewés). Le risque provisionné consiste dans les créances douteuses non couvertes par des garanties. La provision est donc estimée par la différence entre la valeur de la créance et la valeur de la garantie. Ainsi, pour augmenter le résultat, la banque peut diminuer les provisions en augmentant le montant des garanties. Il y a une latitude dans l'appréciation de la nature juridique de la garantie. Ainsi, retenir un titre ou une hypothèque comme garantie valable nécessite un jugement professionnel de la part du banquier et du commissaire aux comptes qui laisse une certaine flexibilité (1 interviewé). De plus, il y a aussi une flexibilité dans la valorisation de la garantie elle-même (4 interviewés). L'absence d'un marché immobilier animé en Tunisie, qui peut assurer la fiabilité de la valeur de la garantie, laisse la possibilité aux banques de gonfler le montant de la garantie.

- Gestion réelle des résultats

Durant ces dernières années, les banques ont commencé à améliorer leur taux de couverture à la fois, en affichant les provisions nécessaires et en recourant à la vente de leurs créances douteuses à des sociétés de recouvrement¹⁵ (8 interviewés). Ainsi, pour éviter de constater la provision dans ses propres comptes, la banque préfère vendre la créance douteuse à sa société de recouvrement et nettoyer ainsi ses comptes (2 interviewés).

Certains interviewés précisent que la vente de ces créances peut se faire selon la valeur comptable nette pour ne pas léser la filiale qui ne constate pas de provisions (4 interviewés). Les banques vendent même au dinar symbolique en renonçant aux garanties y afférentes (2 interviewés). Alors qu'un autre insiste que la vente se fait selon un prix plus élevé fixé à la convenance de la société mère (1 interviewé). D'ailleurs, la décision de vente de ces créances est souvent prise après la clôture de l'exercice sous la pression de l'auditeur qui exige le provisionnement de ces créances.

En analysant les états financiers, nous avons remarqué que sur les 18 banques étudiées, 9 banques recourent à la vente de leurs créances douteuses à leurs sociétés de recouvrement dont 7 sont détenues par l'Etat, contre seulement une seule banque qui a recouru à la titrisation de leurs créances. Contrairement aux 2 banques privées qui ne recourent à ces opérations qu'occasionnellement, les banques étatiques procèdent à la vente de leurs créances annuellement. L'analyse des notes a permis d'identifier que sur les 32 cas, l'opération s'est clôturée avec un produit de cession dans 10 cas, sans aucun résultat dans 10 autres cas. Alors que pour le reste, il n'y avait pas d'information pour pouvoir conclure. Il est judicieux de

¹⁵ La création de ces sociétés, filiales totalement détenues par les banques telles que prévue par la loi 9804, est de plus en plus en expansion en Tunisie. Leur mission est d'acheter les créances douteuses de leurs sociétés mères puis de s'acharner à récupérer le montant à recouvrir.

constater que les produits de cession ne sont pas très importants par rapport à la valeur nominale de la créance.

Ce nettoyage, qui aura pour effet d'assainir les comptes individuels de la banque, pouvait avoir des effets contradictoires sur les comptes consolidés. Dans certains cas, les sociétés de recouvrement s'acharnent à étudier tous les dossiers afin d'en tirer le maximum de profit. Dans ce sens, l'expérience de 2 interviewés leur a permis de constater que les sociétés de recouvrement réalisent des bénéfices et contribuent à l'amélioration des résultats de leurs sociétés mères. Dans d'autres cas, les répercussions de la vente des créances classées aux sociétés de recouvrement auront des effets néfastes sur les comptes consolidés. Mais compte tenu de l'importance des états individuels par rapport à ceux consolidés, les banques optent pour de telles opérations. Ainsi, le calcul de l'impôt et la détermination des dividendes sont effectués sur la base des comptes individuels et non pas consolidés (2 interviewés). C'est pourquoi, les investisseurs tunisiens s'intéressent plus à ces états individuels surtout que la consolidation des comptes n'est devenue obligatoire en Tunisie qu'en 2004 (2 interviewés).

Toutefois, le recours aux sociétés de recouvrement n'a pas résolu le problème de sous provisionnement et certaines banques ont du constater des dotations importantes pour se couvrir du risque d'insuffisance de provisions (1 interviewé). En affichant ces dotations, le résultat risque de subir une baisse importante. Pour limiter l'effet de cette baisse ou renverser la tendance, certains dirigeants recourent à la cession d'une partie de leurs portefeuilles titres pour réaliser des produits de cession comme un deuxième type de gestion réelle des résultats (2 interviewés). Selon ces interviewés, la vente du portefeuille est légitime lorsqu'elle se manifeste par une politique de désengagement suivant un planning bien déterminé. Mais, en absence de ce planning, nous pouvons considérer que la vente est faite pour des besoins d'augmentation de résultat.

4.2.3 Affinement des hypothèses

L'approche qualitative a apporté des informations complémentaires qui nous conduisent à affiner ou à réorienter nos hypothèses initialement posées à partir de la revue la littérature. En effet, les résultats établis par la méthode qualitative nous permettent d'intégrer au niveau de la formulation de nos hypothèses les révélations des interviewés quant aux techniques utilisées pour gérer les résultats d'une part, et de tenir compte de l'impact des mutations économiques qu'a connu le contexte des banques tunisiennes sur la gestion des résultats, d'autre part.

Ces résultats montrent que plusieurs motivations incitent les banques tunisiennes à afficher des résultats comptables gérés, notamment pour garder une bonne image de l'économie tunisienne et contribuer par la suite à la stabilité financière. Toutefois, il nous semble que ces banques ne peuvent plus maintenir la même politique de provisionnement des créances compromises vu la pression exercée par les organes de contrôle nationaux et internationaux. En conséquence, l'analyse qualitative a montré que les banques tunisiennes recourent de plus en plus à des techniques de gestion réelle pour consolider leurs résultats par : i) la cession des titres de participation pour réaliser des plus values et ii) la vente des créances aux sociétés de recouvrement. Il est à noter que ces deux techniques émanent de l'analyse qualitative et n'ont pas été testé théoriquement. Or, à partir de l'analyse de contenu, nous avons constaté l'indisponibilité de l'information relative au produit de cession des créances aux sociétés de

recouvrement sur la période d'étude, ce qui nous a empêché de tester quantitativement son effet sur le résultat. En conclusion, nous reformulerons nos hypothèses comme suit :

Hypothèse 1 : Les banques tunisiennes gèrent moins leurs résultats comptables à travers les provisions sur créances compromises après la publication du premier rapport du FMI (2002).

Hypothèse 2 : Les banques tunisiennes s'orientent vers la cession des titres de participation pour gérer leurs résultats.

5. LA GESTION DES RESULTATS DANS LES BANQUES TUNISIENNES A TRAVERS UNE APPROCHE QUANTITATIVE

Dans cette section, nous allons essayer de tester les hypothèses déjà définies dans l'objectif de détecter la gestion comptable et réelle par les banques tunisiennes.

5.1. Détection de la gestion comptable des résultats

Pour tester cette première hypothèse, il y a lieu de comparer la gestion des résultats avant et après l'année 2003. Si la différence est significative, cela indique que le comportement des banques en matière de gestion des résultats a changé. Il s'agit alors de fixer deux périodes successives : la période d'estimation censée refléter une politique de sous provisionnement et une période d'observation faisant l'objet d'étude.

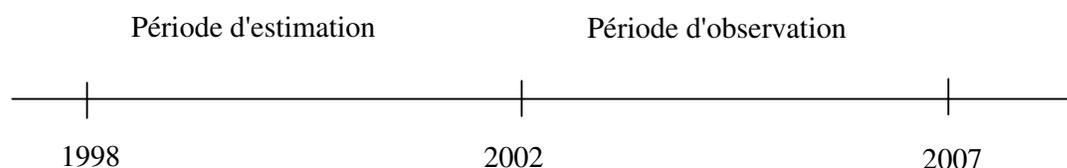
Pour ce faire, nous allons présenter tout d'abord l'échantillon ainsi que les sources de données, puis spécifier la méthodologie retenue pour détecter la gestion des résultats. Enfin, nous illustrons les résultats trouvés pour confirmer ou d'infirmer notre première hypothèse.

5.1.1 Description de l'échantillon et sources de données

L'échantillon de l'étude est constitué de toutes les banques universelles opérant en Tunisie à l'exception de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) ayant des caractéristiques particulières en matière de provisionnement¹⁶. Les banques off shore et d'affaires sont également exclues de l'échantillon. Le nombre des banques retenu dans l'échantillon est de 18 banques dont 11 sont cotées.

La période d'étude retenue est de 5 ans (2003 - 2007) correspondant à la période postérieure à la publication du rapport du FMI (2002). Il est à noter que la période d'estimation est de 5 ans (1998 - 2002). En fait, le choix de l'année 1998 n'est pas arbitraire, il est contraint par l'adoption du nouveau système comptable des entreprises en 1997. La taille définitive de l'échantillon est donc de 90 observations-années.

¹⁶ Les notes de leurs états financiers précisent que « l'application des taux de provisions est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS ».



Les données relatives à la période d'observation sont collectées auprès des états financiers, non consolidés, publiés par les banques. Ces états sont disponibles soit sur le site du Conseil du Marché Financier (www.cmf.org.tn), soit dans les rapports annuels fournis sur les sites des banques. Les données relatives à la période d'estimation sont recueillies auprès de la base de données BANKSCOPE (février, 2003).

5.1.2 Présentation de la méthodologie

Pour mesurer la gestion comptable dans les banques tunisiennes, nous allons suivre la méthodologie de Cornett et al. (2006) qui est fortement inspirée de celle de Jones (1991). La particularité de cette méthodologie c'est qu'elle se base sur les accruals spécifiques plutôt que les accruals totaux. En effet, pour détecter la gestion comptable dans les banques, les études antérieures sont unanimes sur l'utilisation des accruals spécifiques, et plus particulièrement les provisions sur créances douteuses (LLP) comme principale variable discrétionnaire (McNichols et Wilson, 1988). Les études empiriques décomposent généralement les provisions sur créances douteuses en deux parties :

- la première partie reflète la composante normale ou non discrétionnaire (LLPND) telle que définie par les exigences réglementaires.
- la partie résiduelle reflète la composante discrétionnaire de cette variable (LLPD).

$$\text{LLP discrétionnaires (LLPD)} = \text{LLP totales (LLPT)} - \text{LLP non discrétionnaires (LLPND)}$$

La composante normale ou non discrétionnaire des provisions dans notre démarche méthodologique est estimée en s'inspirant des modèles développés dans les études antérieures (Wahlen, 1994 ; Beatty et al., 1995 ; Kanagaretnam et al., 2004) mais qui tient compte essentiellement des spécificités réglementaires (la circulaire 91-24) et comptables (NCT 24) relatifs au provisionnement dans le contexte tunisien. Cette méthodologie nous a paru plus adéquate plutôt que d'emprunter un modèle validé et de le tester dans le contexte tunisien. Hasan et Wall (2004) ont mis en évidence les limites d'utiliser le même modèle de discrimination des provisions pour les banques américaines et non américaines. Ils trouvent que certaines variables, comme la radiation des créances, censées être fondamentales pour l'estimation de la partie discrétionnaire dans le contexte américain, ne sont pas des facteurs significatifs pour les banques non américaines. Ils appellent les chercheurs à tenir compte des facteurs particuliers et des différences de réglementation entre les différents pays afin de pouvoir discriminer, objectivement, la partie non discrétionnaire de celle discrétionnaire.

Dans le contexte tunisien, nous suggérons le modèle suivant qui tient compte à la fois des exigences réglementaires bancaires édictées par les circulaires de la BCT et celles comptables. Notre modèle contrôle l'effet des prêts non performants (NPL_{it}) et les dotations aux provisions cumulées (LLA_{it-1}) à la manière de Wahlen (1994) et Beatty et al. (1995). Il tient également compte de la totalité des garanties reçues de la clientèle et de l'Etat qui viennent en déduction du montant à provisionner (NCT 24). Nous avons jugé indispensable de ne pas introduire la variation des crédits ($\Delta LOAN_{it}$) à la manière de Kanagaretnam et al. (2004), étant donné que la politique de provisionnement suivie par les banques tunisiennes est

statique, et en aucun cas, elle permet d'anticiper le risque de crédit. D'où, le modèle suivant est à estimer :

$$\frac{LLP_{it}}{TCC_{it-1}} = b_0 + b_1 \frac{NPL_{it}}{TCC_{it-1}} + b_2 \frac{LLA_{it-1}}{TCC_{it-1}} + b_3 \frac{GAR_{it}}{TCC_{it-1}} + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

Avec :

LLP_{it} : les dotations aux provisions pour créances douteuses de la banque i à la date t ;

NPL_{it} : les prêts non performants de la banque i à la date t ;

LLA_{it-1} : les dotations aux provisions cumulées (les réserves de provision) de la banque i à la date $t-1$;

GAR_{it} : les garanties reçues de la clientèle et de l'Etat par la banque i à la date t ;

TCC_{it-1} : le total des crédits sur clientèle de la banque i à la date $t-1$. Toutes les variables du modèle sont standardisées par cette variable pour éviter le problème d'hétéroscédasticité.

ε_{it} : le terme d'erreur de l'équation ;

$b_{0...3}$: les coefficients du modèle sont, en premier lieu, estimés sur des données de panel durant la période d'estimation 1998-2002. Bien que les données disponibles sur cette période ne concernent que 10 banques seulement, ces dernières « *dominent le paysage bancaire tunisien en s'accapant de 89% de l'encours global des crédits* » selon le rapport de Fitch Ratings (2003). C'est pourquoi, nous considérons que les coefficients estimés reflètent la tendance globale du secteur bancaire durant cette période.

Les coefficients, ainsi obtenus, seront appliqués en second lieu aux données de la période d'observation (la période 2003-2007) pour calculer les dotations aux provisions pour créances douteuses non discrétionnaires ($LLPND_{it}$). Ce sont les dotations calculées normalement s'il n'y avait pas de changement dans la politique de provisionnement :

$$\frac{LLPND_{it}}{TCC_{it-1}} = \hat{b}_0 + \hat{b}_1 \frac{NPL_{it}}{TCC_{it-1}} + \hat{b}_2 \frac{LLA_{it-1}}{TCC_{it-1}} + \hat{b}_3 \frac{GAR_{it}}{TCC_{it-1}} \quad (2)$$

Le calcul des provisions discrétionnaires ($LLPD_{it}$) sera effectué en troisième lieu. Elles correspondent à la différence entre les dotations aux provisions observées durant la période 2003-2007 et les dotations aux provisions non discrétionnaires :

$$\begin{aligned} \frac{LLPD_{it}}{TCC_{it-1}} &= \frac{LLP_{it}}{TCC_{it-1}} - \frac{LLPND_{it}}{TCC_{it-1}} \\ \frac{LLPD_{it}}{TCC_{it-1}} &= \frac{LLP_{it}}{TCC_{it-1}} - \left(\hat{b}_0 + \hat{b}_1 \frac{NPL_{it}}{TCC_{it-1}} + \hat{b}_2 \frac{LLA_{it-1}}{TCC_{it-1}} + \hat{b}_3 \frac{GAR_{it}}{TCC_{it-1}} \right) \end{aligned} \quad (3)$$

La mesure de la gestion des résultats de l'échantillon global (N) est calculée, en dernier lieu, par la moyenne des dotations aux provisions discrétionnaires ($MLLPD$) de toutes les banques sur 5 ans :

$$MLLPD = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^{i=18} \sum_{t=1}^{t=5} \left(\frac{LLPD_{it}}{TCC_{it-1}} \right) \quad (4)$$

Une moyenne nulle indique que les dotations aux provisions enregistrées après 2002 ont suivi la même tendance que celles comptabilisées avant 2002, c'est à dire aucun changement dans la politique de provisionnement n'est à constater. Si c'est le cas, nous pouvons affirmer que la gestion des résultats par les banques tunisiennes n'a pas changé suite à la publication du rapport du FMI.

Par contre, une moyenne positive (négative) indique que les dotations opérées par les banques à partir de 2003 sont supérieures (inférieures) à celles qui devraient être avant cette date. Si c'est le cas, nous pouvons conclure que les banques tunisiennes renforcent (ne renforcent pas) leur politique de provisionnement afin d'atteindre la cible de 70% fin 2009. En conséquence,

les banques gèrent moins (plus) leurs résultats comptables à travers les provisions pour créances douteuses.

Pour tester la première hypothèse, nous utiliserons le test de conformité d'une moyenne (m) à une norme (Test de Student). Ce test aura pour but de vérifier si la moyenne (MLLPD) est statistiquement égale ou différente de 0 :

$$H_0 : m=0 / H_1 : m \neq 0$$

5.1.3 Présentation et interprétation des résultats obtenus

Les résultats d'estimation des dotations aux provisions non discrétionnaires (équation n°2), tels que présentés dans le tableau 4, montrent que seul, le coefficient de la variable 'Prêts non performants' ($b_1=0,016$) est significatif au seuil de 5%. Les résultats montrent que plus les prêts non performants augmentent plus les banques constatent, au niveau de leurs états financiers, des provisions sur créances douteuses. Toutefois, les garanties ainsi que les provisions cumulées antérieures ne paraissent pas influencer la politique de provisionnement. Le coefficient de détermination (R^2) du modèle s'est élevé à 12,07%.

Tableau 4 : Résultats de l'estimation des provisions non discrétionnaires¹⁷

$$LLPND_{it}/TCC_{it-1} = \hat{b}_0 + \hat{b}_1 NPL_{it}/TCC_{it-1} + \hat{b}_2 LLA_{it-1}/TCC_{it-1} + \hat{b}_3 GAR_{it}/TCC_{it-1}$$

	b_0 (t-Student)	b_1 (t-Student)	b_2 (t-Student)	b_3 (t-Student)	R^2	Taille
Période 1998-2002	0.007 (2,06)	0.016* (2,13)	-0.008 (-0,52)	0.008* (1,97)	12,07%	50

LLPND_{it} : les dotations aux provisions pour créances douteuses non discrétionnaires de la banque i à la date t ; NPL_{it} : les prêts non performants de la banque i à la date t ; LLA_{it-1} : les dotations aux provisions cumulées (les réserves de provision) de la banque i à la date t-1 ; GAR_{it} : les garanties reçues de la clientèle et de l'Etat par la banque i à la date t ; TCC_{it-1} : le total des crédits sur clientèle de la banque i à la date t-1. *désigne que le coefficient est significatif à 5%.

L'application de ces coefficients aux données de l'échantillon d'étude nous a permis par la suite d'estimer les composantes des provisions (discrétionnaires et non discrétionnaires). Les statistiques descriptives de ces composantes sont présentées dans le tableau 5 suivant :

Tableau 5 : Statistiques descriptives des composantes des provisions

	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Ecart type
LLP/TCC	2,36%	1,51%	-0,44%	35,45%	4,36%
LLPND/TCC	1,27%	1,21%	0,61%	2,13%	0,29%
LLPD/TCC	1,08%	0,31%	-1,7%	33,97%	4,34%

LLP : les dotations aux provisions pour créances douteuses ; LLPND : les dotations aux provisions pour créances douteuses non discrétionnaires ; LLPD : les dotations aux provisions pour créances douteuses discrétionnaires ; TCC : le total des crédits sur clientèle.

Le tableau 5 montre que la composante discrétionnaire des provisions représente plus que 45% des provisions totales (1,08%/2,36%). Cette proportion augmente considérablement lorsque ces valeurs atteignent le maximum.

Le résultat du test de Student présenté au niveau du tableau 6 montre que la moyenne des dotations aux provisions discrétionnaires (MLLPD) est significativement positive au seuil de

¹⁷ La méthode d'estimation utilisée est celle de données de panel à effet aléatoire selon le test d'Hausman.

1%. Cela signifie que les banques tunisiennes ont accéléré le rythme de provisions et ne minimisent plus les dotations. Ces résultats nous permettent donc de valider la première hypothèse selon laquelle les banques tunisiennes gèrent moins leurs résultats comptables à travers les provisions sur créances douteuses. L'approche quantitative permet alors de confirmer la proposition développée dans l'approche qualitative.

Le même test est repris mais en divisant la période en 2 sous-périodes : une sous-période d'étude de 2 ans (Période 2003-2004) et une autre de 3 ans (Période 2005-2007). La première sous-période correspond à une période de récession du secteur bancaire tunisien¹⁸ alors que la deuxième représente la période de croissance reprise à partir de 2005. Le test appliqué à la période de récession, n'étant pas significatif (Test = 0,82), révèle que l'intensité de la gestion des résultats n'a pas changé par rapport à la période d'estimation. La récession économique n'a pas permis aux banques d'augmenter leurs dotations aux provisions. Elles ont continué à adopter une politique de sous-provisionnement. Ce n'est qu'avec la reprise économique que les banques tunisiennes ont commencé à renforcer leurs politiques de provisionnement.

Tableau 6 : Test de significativité de la gestion des résultats par les provisions

$$MLLPD = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^{i=18} \sum_{t=1}^{t=5} \left(\frac{LLPD_{it}}{TCC_{it-1}} \right)$$

	Valeur	Valeur du test	Taille
Période 2003-2007	1,08%	2,37*	90
Période 2003-2004	0,79%	0,82	36
Période 2005-2007	1,28%	3,11*	54

LLPD_{it} : les dotations aux provisions pour créances douteuses discrétionnaires de la banque i à la date t ; TCC_{it-1} : le total des crédits sur clientèle de la banque i à la date t-1. * : La valeur est significative au seuil de 1%.

5.2. Détection de la gestion réelle des résultats

Pour tester la deuxième hypothèse relative à la gestion réelle, il y a lieu de distinguer la cession des titres de participation de celle des titres de transaction ou de placement¹⁹. L'analyse des données nous a permis de constater que seules deux banques procèdent à la cession de leurs titres de transaction et de placement. C'est surtout la vente des titres de participation qui est souvent réalisée. C'est pourquoi, nous allons focaliser notre recherche sur les produits résultant de la cession des titres de participation. Initialement traité par Bartov (1993), les chercheurs se sont suivis pour estimer le niveau normal des gains de cession de l'actif et donc du niveau anormal des gains (Herrmann, Inoue et Thomas, 2003 ; Gunny, 2005 ; Zang, 2007).

La même démarche que celle relative à la détection de la gestion comptable sera poursuivie sauf que nous allons s'inspirer des modèles spécifiques à l'estimation des produits sur cession d'actif développés dans la littérature.

¹⁸ Selon le rapport de Fitch Ratings (2006).

¹⁹ Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois et par la liquidité de leur marché. Les titres de placement sont aussi des titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme mais durant une période supérieure à trois mois. Les titres de participation englobent les actions que les banques comptent détenir durablement et qui sont jugés utiles à l'activité.

5.2.1 Description de l'échantillon et sources de données

Le même échantillon est retenu sauf que la période d'étude n'est plus de 5 ans mais de 3 ans allant de 2005 jusqu'à 2007. En effet, le choix de l'année 2005 comme référence est justifiée par le fait que les résultats de la gestion comptable ont montré que les banques tunisiennes n'ont commencé réellement à augmenter leurs niveaux de provisions qu'en 2005. Ce qui nous laisse penser que c'est à partir de cette année que les banques ont commencé à recourir à la vente des titres pour compenser l'augmentation des provisions.

La période d'estimation est de 2 ans et correspond aux années 2003 et 2004 en raison de l'indisponibilité des données antérieures. Il est à préciser que pour la période antérieure à l'année 2003, les banques ne publient pas de telles informations dans leurs rapports annuels.

Les mêmes sources de données sont aussi utilisées sauf que les données relatives à la cession des titres ne sont pas toujours mentionnées dans les notes des états financiers. Ce qui a limité la taille de l'échantillon à 12 banques et à 36 observations-années.

5.2.2 Présentation de la méthodologie

Pour mesurer la gestion comptable dans les banques tunisiennes, nous allons s'inspirer du modèle de Gunny (2005) et Zang (2007). Selon ce modèle, l'évolution des produits de cession dépend du niveau des ventes de l'actif. Plus les banques cèdent leurs titres, plus la valeur des produits de cession est importante. Ainsi, la composante normale des produits de cession ($PCND_{it}$) peut être estimée de la manière suivante :

$$PCND_{it}/TA_{it-1} = \hat{a}_0 + \hat{a}_1 VC_{it}/TA_{it-1} \quad (5)$$

Avec :

$PCND_{it}$: les produits sur cession (plus value – moins value) de titres de participation réalisés par la banque i à la date t . Ils correspondent aux produits non discrétionnaires sur cession ;

VC_{it} : la valeur de cession des titres de participation réalisée par la banque i à la date t ;

TA_{it-1} : le total actif de la banque i à la date $t-1$;

$a_{0,1}$: les coefficients du modèle sont estimés sur des données de Panel durant la période d'estimation 2003-2004.

Les coefficients, ainsi obtenus, seront appliqués, par la suite, aux données de la période d'observation (la période 2005-2007) pour calculer les produits discrétionnaires sur cession (PCD_{it}).

$$PCD_{it}/TA_{it-1} = PC_{it}/TA_{it-1} - \left(\hat{a}_0 + \hat{a}_1 VC_{it}/TA_{it-1} \right) \quad (6)$$

La moyenne des produits discrétionnaires sur cession (MPCD) permet de mesurer la manipulation réelle des résultats de tout l'échantillon (n). Nous appliquerons le même test de Student pour calculer la significativité de cette moyenne.

$$MPCD = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^{i=12} \sum_{t=1}^{t=3} \left(PCD_{it}/TA_{it-1} \right) \quad (7)$$

5.2.3 Présentation et interprétation des résultats obtenus

Le modèle d'estimation de la composante non discrétionnaire des produits sur cession des titres a un pouvoir explicatif de 57,21%. La valeur de cession, avec un coefficient de 18%

significatif au seuil de 1%, explique une part importante de la composante non discrétionnaire (voir tableau 7).

Tableau 7 : Résultats de l'estimation des produits non discrétionnaires sur cession de titres²⁰

$$PCND_{it}/TA_{it-1} = \hat{a}_0 + \hat{a}_1 VC_{it}/TA_{it-1}$$

	a ₀ (t-Student)	a ₁ (t-Student)	R ²	Taille
Période 2003-2004	0.0001 (1,27)	0.18* (5,04)	57,21%	24

PCND_{it} : les produits sur cession (plus value – moins value) de titres de participation réalisés par la banque i à la date t. Ils correspondent aux produits non discrétionnaires sur cession ; VC_{it} : la valeur de cession des titres de participation réalisée par la banque i à la date t ; TA_{it-1} : le total actif de la banque i à la date t-1. * : le coefficient est significatif au seuil de 1%.

Ces coefficients ont été appliqués, par la suite, sur la période d'étude pour estimer les produits sur cession discrétionnaires. Les résultats de l'analyse descriptive sont présentés dans le tableau 8.

Tableau 8 : Statistiques descriptives des composantes des produits sur cession

	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Ecart type
PC/TA	0,55*	0,02	-0,058	6,41	1,34
PCND/TA	0,19	0,07	0,019	1,42	0,34
PCD/TA	0,35	-0,019	-0,15	4,99	1,02

PC : les produits sur cession des titres de participation ; PCND : les produits non discrétionnaires sur cession des titres de participation ; PCD : les produits discrétionnaires sur cession des titres de participation ; TA : le total actif ; * : Tous les chiffres sont exprimés en pourcentage.

La moyenne de la composante discrétionnaire est significative en appliquant le test de Student au seuil de 5% (voir tableau 9). Le signe positif indique que les banques recourent de plus en plus à la cession des titres de participation pour réaliser des plus values et augmenter ainsi le résultat comptable.

Tableau 9 : Test de significativité de la gestion des résultats par les produits sur cession

$$MPCD = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^{i=12} \sum_{t=1}^{t=3} \left(PCD_{it} / TA_{it-1} \right)$$

	Valeur	Valeur du test	Signification	Taille
Période 2005-2007	0,35%	2,02**	5%	36

**Le coefficient est significatif au seuil de 5%.

6. CONCLUSION

Cet article a pour objectif d'examiner le comportement des banques tunisiennes en matière de gestion des résultats après la publication du premier rapport du FMI (2002) qui a mis l'accent sur le problème d'insuffisance de provisionnement caractérisant ces banques.

La méthodologie adoptée reposait, en premier lieu, sur une étude qualitative ayant pour objet de cerner l'effet des spécificités du système bancaire tunisien sur la perception de la gestion

²⁰ La méthode d'estimation utilisée est celle de données de panel à effet aléatoire selon le test d'Hausman

des résultats par les dirigeants. En second lieu, les résultats de cette étude avaient permis de choisir les modèles et les variables à tester par l'étude quantitative. L'objectif de mener une étude quantitative était de confirmer les propositions de l'approche qualitative. Plus particulièrement, elle servait à mesurer l'ampleur de la gestion des résultats pratiquée par les banques tunisiennes compte tenu des mutations économiques marquant la période 1998-2007. Les résultats issus des analyses qualitative et quantitative étaient cohérents et convergents. Ils ont montré qu'une proportion significative des banques tunisiennes procédaient à la gestion de leurs résultats et ce en manipulant, principalement, les provisions pour créances douteuses. Cette situation de gestion agressive avait engendré une insuffisance de provisions dont souffrait le secteur bancaire tunisien. D'ailleurs, ce comportement de gestion des résultats s'était surtout accentué pendant la période précédant la récession économique en 2002, auquel s'ajoutait la publication du premier rapport du FMI dévoilant les insuffisances du secteur bancaire tunisien. Les résultats de l'approche qualitative ont montré aussi que la volonté de garder une bonne image de marque de la banque et de l'économie nationale ainsi que la cotation semblaient être les principales motivations à la gestion des résultats dans les banques tunisiennes. Cette étude qualitative révélait, en plus, un changement de comportement des banques tunisiennes en matière de provisionnement pour créances douteuses entant que technique de gestion des résultats particulièrement après la publication du rapport du FMI en 2002. En effet, les banques tunisiennes limitaient l'utilisation des provisions pour créances douteuses et s'orientaient vers d'autres techniques de gestion des résultats.

Les résultats de l'approche quantitative confirmaient ces constatations. Ils mettaient en évidence la politique de sous provisionnement (utilisée dans un objectif de gestion des résultats) qui s'est poursuivie jusqu'à 2004. Ce n'est qu'à partir de la reprise économique, enregistrée au début de l'année 2005, que les banques tunisiennes commençaient à renforcer leur politique de provisionnement. Cependant, ce renforcement n'était pas opéré par le biais d'un relâchement de la contrainte de résultat. En effet, les résultats confirmaient ce constat et montraient que les banques tunisiennes étaient orientées vers d'autres techniques de gestion réelle de leurs résultats. Elles recouraient, plus particulièrement, à la vente de leurs créances compromises à leurs sociétés de recouvrement (surtout de la part des banques publiques) et à la cession des titres de participation en vue de réaliser des plus values.

La principale limite de cette étude consiste dans le fait que la mesure de la gestion réelle était réalisée sur une période différente de celle de la gestion comptable à cause de l'indisponibilité de l'information sur les prix de cession des titres de participations. En effet, pour la période antérieure à 2003, seuls le bilan et l'état de résultat sont publiés sans être accompagnés des notes explicatives. De même, l'indisponibilité de l'information, sur la période d'étude, relative au produit de cession des créances aux sociétés de recouvrement nous a empêché de tester quantitativement son effet sur le résultat.

Cette orientation vers la détection de la gestion réelle des résultats dans les banques pourra être confirmée par la réalisation d'autres études empiriques qui s'étalent sur une période plus élargie. Par ailleurs, tester l'impact de la cession des créances douteuses aux sociétés de recouvrement sur les résultats est une autre étude qui pourra être réalisée dans ce sens.

REFERENCES

- Agarwal S., Chomsisengphet S., Liu C. et Rhee S.G. (2003) "Earnings Management during distinct periods of capital demand: evidence from Japanese banks", Yang OFHEO Working Papers 03-6.
- Ahmed A.S., Takeda C. et Thomas S. (1999) "Bank loan loss provisions: a re-examination of capital management, earnings management and signalling effects", *Journal of Accounting and Economics*, Vol.28, n°1, pp.1-25.
- Ajmi Nefla D. et Boulila Taktak N. (2008) "Modélisation de l'efficience des banques tunisiennes : une approche à deux étapes", Deuxième Conférence Euro-africaine en Finance et Economie (CEAFE – Juin 2008), A apparaitre le Numéro de la Revue Libanaise d'Economie et de Gestion.
- Anandarajan A., Hasan I. et Lozano-Vivas A. (2003) "The role of loan loss provisions in earnings management, capital management, and signalling : The Spanish experience", *Advances in International Accounting*, Vol.16, pp. 43-63.
- Bartov A. (1993) "The timing of asset sales and earnings manipulation", *The Accounting Review*, Vol.68, n°4, pp.840-855.
- Beatty A., Chamberlain S. et Maglolo J. (1995) "Managing financial reports of commercial banks: the influence of taxes, regulatory capital, and earnings", *Journal of Accounting Research*, Vol.33, n°2, pp.231-262.
- Beatty A. L., Ke B. et Petroni K. R. (2002) "Earnings Management to Avoid Earnings Declines across Publicly and Privately Held Banks", *The Accounting Review*, Vol.77, pp.547-70.
- Bhat V.N. (1996) "Banks and income smoothing: an empirical analysis", *Applied Financial Economics*, n°6, pp.505-510.
- Boulila Taktak N. (2008) "Analyse explicative de la politique de provisionnement des banques tunisiennes ", Deuxième colloque international Fiscalité Droit Gestion (Hammamet - Mai 2008).
- Bruns W. et Merchant K. (1990) "The dangerous morality of managing earnings", *Management Accounting*, Vol.72, n°2, pp.22-25.
- Cohen D. et Zarowin. P. (2008) "Accrual-based and real earnings management activities around seasoned equity offerings", Document de travail, New York University.
- Collins J.H., Douglas A.S. et James W.W. (1995) "Bank differences in the coordination of regulatory capital, earnings, and taxes", *Journal of Accounting Research*, Vol.33, pp.263-291.
- Cormier D., Magnan M. et Morard B. (1998) *The Contractual and Value Relevance of Reported Earnings in an Unregulated Information Market: The Case of Switzerland*, 46 pages.
- Cornett M., McNutt J. et Tehranian H. (2006) "Earnings Management at Large U.S. Bank Holding Companies", Document de travail, Southern Illinois University at Carbondale.
- Degeorge F., Patel J. et Zeckhauser R. (1999) "Earnings Management to exceed Thresholds", *Journal of Business*, Vol.72, pp.1-33.
- Eng L. et Natar S. (2007) "Loan loss provisions by banks in Hong Kong, Malaysia and Singapore" *Journal of International Financial Management & Accounting*, Vol.18, n°1, pp.18-38.
- Evard Y., Prass B. et Roux E. (2003) "MARKET: Etudes et recherches en marketing", Edition DUNOD, 3ème édition.
- Fonseca A.R. et Gonzalez F. (2008) "Cross-country determinants of bank income smoothing by managing loan-loss provisions", *Journal of Banking and Finance*, Vol.32, pp.217-228.
- Graham J.R., Harvey C.R. et Rajgopal S. (2005) "The economic implications of corporate financial reporting", *Journal of Accounting and Economics*, Vol.40, pp.3-73.
- Greenwalt M.B. et Sinkey J.F. (1988) "Bank loan-loss provisions and income smoothing hypothesis: an empirical analysis 1976-1984", *Journal of Financial Services Research*, Vol.1, pp.301-318.
- Gunny K. (2005) "What are the Consequences of Real Earnings Management?", Document de travail, University of Colorado.

- Hasan I. et Wall L. D. (2004) "Determinants of the Loan Loss Allowance: Some Cross-Country Comparisons", *Financial Review*, Vol.39, n°1, pp.129-152.
- Healy P.M. (1985) "The effects of bonus schemes on accounting decisions", *Journal of Accounting and Economics*, Vol.7, pp.85-107.
- Herrmann D., Inoue T. et Thomas W. (2003) "The sale of assets to manage earnings in Japan", *Journal of Accounting Research*, Vol.41, pp.89-108.
- Jeanjean T. (2002) "Gestion du résultat : mesure et démesure", Document de travail, CEREG, XXIIème congrès de l'association française de comptabilité.
- Jones J. (1991) "Earnings management during import relief investigations", *Journal of Accounting Research*, Vol.29, n°2, pp.193-228.
- Kanagaretnam K., Lobo G.J. et Yang D.H. (2004) "Joint tests of signalling and income smoothing through bank loan loss provisions", *Contemporary Accounting Research*, Vol.21, pp.843-884.
- Karaoglu N.E (2005) "Regulatory capital and earnings management in banks: the case of loan sales and securitizations", Document de travail, University of Southern California.
- Kim M.S. et Kross W. (1998) "The impact of the 1989 changes in bank capital standards on loan loss provisions and write-offs", *Journal of Accounting and Economics*, Vol.25, n°1, pp.69-99.
- Lambert R. (1984) "Income smoothing as rational equilibrium behaviour", *The Accounting Review*, Vol.41, pp.604-618.
- Lambert C. et Sponem, S. (2005) "Corporate governance and profit manipulation: a French field study", *Critical Perspectives on Accounting*, Vol.16, n°6, pp.717-748.
- McNichols M., Maureen F. et Wilson G.P. (1988) "Evidence of earnings management from the provision for bad debts", *Journal of Accounting Research*, Vol.26, pp.1-31.
- Miles B. et Huberman M. (2003), *Analyse des données qualitatives: Recueil de nouvelles méthodes*, Bruxelles: De Boek Université. Traduit de *Qualitative Data Analysis: a source book of new Methods*, Londres: Sage Publications, 1984.
- Ma C.K. (1988), "Loan loss reserves and income smoothing : the experience in the US banking industry", *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol.15, pp.487-497.
- Moyer S. (1990) "Capital adequacy ratio regulations and accounting choices in commercial banks", *Journal of Accounting and Economics*, Vol.13, pp.123-154.
- Naciri A. (2002) "Earnings management from bank provisions for loan losses", Working Paper, University of Quebec, Centre de Recherche en Gestion, n°4-2002.
- Niswander F. et Swanson E. P. (2000) "Loan, security, and dividend choices by individual (unconsolidated) public and private commercial banks", *Journal of Accounting and Public Policy*, vol.19, n°3, pp.201-235.
- Omri, M. A., Ajlani I. et Rbia M.A. (2005) "Pratiques discrétionnaires des banques tunisiennes ", 7ème colloque internationale en sciences de gestion, Hammamet, Tunisie.
- Omri A. et Ajlani I. (2008) "Gouvernance des banques tunisiennes et gestion des résultats : rôle du conseil d'administration", Deuxième colloque international Fiscalité Droit Gestion (Hammamet - Mai 2008).
- Pérez D., Salas V. et Saurina J. (2006) "Earnings and capital management in alternative loan loss provision regulatory regimes", Document de travail n°0614.
- Roychowdhury S. (2006) "Earnings management through real activities manipulation", *Journal of Accounting and Economics*, Vol.42, pp.335-370.
- Shipper K. (1989) "Commentary on earnings management", *Accounting Horizons* Vol.1, n°4-5, pp.91-102.
- Scholes M.S., Wilson P.G. et Wolfson M.A. (1990) "Tax planning, Regulatory capital planning and financial reporting strategy for commercial banks", *The review of Financial Studies*, Vol.3, n°4, pp.625-650.
- Shrieves R.E. et Dahl D. (2003) "Discretionary accounting and the behavior of Japanese banks under financial duress", *Journal of Banking and Finance*, Vol.27, pp.1219-1243.
- Stolowy H. et Breton G. (2003) "La gestion des données comptables: une revue de la littérature", *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Tome 9, Vol.1, mai, pp.125-152.

Wahlen J.M. (1994) "The nature of information in commercial bank loan loss disclosures", *The Accounting Review*, Vol.69, n°3, pp.455-478.

Wall L et Koch T. (2000) "Bank Loan-Loss Accounting: A Review of Theoretical and Empirical Evidence", *Economic Review*, Federal Reserve Bank of Atlanta, Vol.85, n°2, pp.1-19.

Zang A. Z. (2007) "Evidence on the Tradeoff between Real Manipulation and Accrual Manipulation", Document de travail, Duke University.